

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu le marché n° 19005 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie » pour la création d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets à Amnéville, et notamment le lot 2 – Façades, attribué à SARL PROFACADE - 7, rue des Nonnetiers 57070 METZ,

Considérant la fiche de travaux modificatifs 3,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer un avenant n° 2 au marché n° 19005 - Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie » pour la création d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets à Amnéville, et notamment le lot 2 – Façades, avec la société SARL PROFACADE - 7, rue des Nonnetiers 57070 METZ, afin de prendre en compte la fiche de travaux modificatifs n°3,

Article 2 : que le montant de l'avenant est de 2 390 € HT, portant le montant total du marché de 62 410 € HT à 77 071 € HT.

Rombas, le 02 AOUT 2023

Affichage au siège le 04 AOUT 2023



Par délégation du Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Lionel FOURNIER

07 AOÛT 2023

BUREAU DU COURRIER

Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté
et du Contrôle de Légalité
9, Place de la Préfecture
57 034 METZ

BORDEREAU D'ENVOI

N/Réf. DGS / MSL
03 87 58 32 32
accueil@portes-de-lorne.fr

Désignation des pièces	Nbre d'ex.	Observations
<p>Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver ci-joint :</p> <p><u>Les décisions du Président :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- DP2023-27 relative à la signature d'un avenant n°1 au marché 19005 (Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie »), et notamment à la mission OPC, attribué à la société ARTELIA BATIMENT INDUSTRIE.- DP2023-29 relative à la signature d'un avenant n° 2 au marché n° 19005 (Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie ») et notamment le lot 2 – Façades, attribué à la société SARL PROFACADE.- DP2023-30 relative à la souscription d'un abonnement d'un an à l'application Panneau Pocket.	<p>1 ex.</p> <p>1 ex.</p> <p>1 ex.</p>	<p>Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité.</p> <p>En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.</p>

Rombas, le 03 août 2023

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services,




Alain LOGNON

